



**Procès-verbal de la séance
du conseil communautaire**
du jeudi 7 juillet 2016 à 18 h30
Douarnenez Communauté

L'an deux mil seize, le 7 juillet à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué le 01/07/2016, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Jacques LANNOU, Président.

Présents : 21

Jacques LANNOU, Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Philippe PAUL, Erwan LE FLOCH, Thomas MEYER, Catherine ORSINI, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jean-Jacques GOURTAY, Florence CROM, Claudine BROSSARD, Henri CARADEC, Dominique TILLIER, Marie-Raphaëlle LANNOU, Hélène QUERE, François CADIC, Françoise PENCALET-KERIVEL, Hugues TUPIN, Gaby LE GUELLEC,

Absent excusé : Yves TYMEN

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BARIOU

Ordre du jour :

Objet :

Ecole de musique - Maintien des postes

Questions diverses

A 19h, Monsieur le Président de Douarnenez Communauté déclare la séance ouverte.

Objet : Ecole de musique - Maintien du financement des postes musiques et danses traditionnelles

Rapporteur : Jacques LANNOU

Douarnenez communauté participe au rayonnement et au développement de l'Ecole de Musique et Danse de Douarnenez à l'échelle communautaire.

De 2005 à 2012, Douarnenez contribuait au fonctionnement de cette école, par le biais d'une subvention annuelle de 30 000 € accordée à la Ville de Douarnenez.

Avec la signature de la nouvelle convention d'objectifs 2013/2015, le financement de l'Ecole de musique a été assuré de la manière suivante :

Financements / années		Convention 2013-2015			Convention, avenant ?
		2013	2014	2015	2016
Subventions versées par DZCO à la Ville de DZ	<i>Ecole de musique</i>	30 000	30 000	30 000	30 000
	mi-temps professeur de chant	5 000	15 000	15 000	7 500 + ?
	mi-temps coordinateur musiques traditionnelles	6 300	7 300	4 750	7 500 + ?
Autres subventions perçues par la Ville de DZ	Subvention Leader	0	7 700	10 250	0
	Subvention du CD29	30 000	30 000	30 000	30 000

Il a été acté lors du conseil communautaire du 24 septembre 2015 que le subventionnement des 2 postes irait jusque fin juin 2016.

La commission finances du 28/01/2016 et le bureau communautaire du 15/02/2016 ont émis un avis défavorable au maintien du financement au-delà du 30/06/2016.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre une décision, plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- **D'arrêter le subventionnement des 2 mi-temps (coordinateur musiques traditionnelles, professeur de chant)**
- **De reconduire la convention (durée à étudier)**
- **D'étudier d'autres pistes pour financer les postes**

Les élus décident de ne pas délibérer mais ils souhaitent pérenniser l'activité.

La convention étant caduque, une nouvelle convention doit être écrite et un financement trouvé.

Un groupe de travail comprenant élus, techniciens et peut-être d'autres personnes associées va travailler à l'élaboration de la nouvelle convention durant l'été, pour débiter l'activité en septembre ou octobre 2016.

Une piste de financement via la compensation sera à étudier et si elle est retenue à faire valider par les conseils municipaux des communes membres.

Une réflexion sur une prise de compétence communautaire sera peut-être amorcée.

**Le Président,
Jacques LANNOU**

**Le secrétaire de séance
Marie-Pierre BARIOU**